

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

40

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 juin 2013



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : Mme MASLOUHI

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme FAVIER - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

**Membres excusés** : Mme TENENBAUM (pouvoir M.MILLOT) - M. MASSON (pouvoir Mme MODDE) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. PRIBETICH)

**Membres absents** : M. BORDAT - M. BOURGUIGNAT - M. OUAZANA

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

**Association Dijon Bourgogne Handball - Saison 2012-2013 - Aide complémentaire de fonctionnement - Missions d'intérêt général - Convention de financement du 2 janvier 2013 - Avenant n°1**

Madame Roy, au nom des commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 17 décembre 2012, le Conseil Municipal a approuvé les termes du projet de convention définissant, pour la saison 2012-2013, les modalités de soutien de la Ville au fonctionnement de l'association Dijon Bourgogne Handball. La convention définitive a été signée le 2 janvier 2013.

Les différentes actions conduites par l'association, dans le cadre de ses missions d'intérêt général, nécessitent l'octroi d'un soutien complémentaire de 15 000 €, qui viendra s'ajouter à la subvention de 70 000 € qui lui a déjà été attribuée.

C'est pourquoi la passation d'un avenant n°1 à la convention du 2 janvier 2013, reprenant ces aides et redéfinissant les missions d'intérêt général, est proposée.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider l'octroi d'une aide complémentaire de fonctionnement de 15 000 € à l'association Dijon Bourgogne Handball, pour la saison 2012-2013, au titre de ses missions d'intérêt général;
- 2 - approuver le projet d'avenant n°1 à la convention du 2 janvier 2013 conclue entre la Ville et l'association, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale;
- 3 - m'autoriser à signer l'avenant définitif ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**